



Maison principale

Par Amanda

Bonjour à tous,

J'espère que quelqu'un pourrais me conseiller et voir plus clair.

Avant mon mariage, mon mari à acheter la maison où en habite avec sa mère.

Faute de moyens nous ne pouvons pas racheter la part de ma belle-mère.

Dans le cas si mon mari décède avant sa mère, quels droits j'ai sur la maison, je serais forcément à la rue et je devrais vendre la maison. Pareil si c'est la mère de mon mari qui décède avant. On devra soit vendre la maison, soit verser la part aux 4 frères de mon mari.

Merci de vos réponses

Amanda

Par Tisuisse1

Voyez votre notaire.